

Le Luxembourg et l'Union économique et monétaire

Le respect des règles

Pierre Gramegna a souligné l'attractivité de l'euro

PAR GÉRARD KARAS

«La monnaie unique a une valeur, mais elle a aussi un prix: le respect des règles». Cette phrase, prononcée hier soir par Pierre Gramegna ministre des Finances, lors d'une conférence organisée par «The Bridge Forum Dialogue» à la Chambre de commerce, fut l'une des conclusions d'une conférence sur le thème du «Luxembourg et l'Union économique et monétaire».

Devant un très large auditoire, le ministre des Finances a retracé l'histoire de l'Union économique et monétaire (UEM) et la place du Grand-Duché dans cette aventure unique. «Plus votre pays est grand, plus l'étranger est petit... Pour le Luxembourg l'étranger est énorme!», a-t-il rappelé en préambule pour préciser que la vision luxembourgeoise devait s'inscrire à l'international.

Pierre Gramegna a fait remonter l'histoire de l'UEM à 1946, avec l'apparition de l'expression «Rideau de fer» prononcée par Winston Churchill. Le ministre a évoqué le rapport Werner de 1970 qui plaçait pour la création d'une monnaie commune, la libéralisation des mouvements des capitaux et un taux de change fixe irrévocable. Un an plus tard éclatait le système de «Bretton Woods» avec l'apparition des taux de change flottant. Le système monétaire européen a alors connu une série de dévaluations, utilisées par certains pays pour accroître artificiellement la compétitivité de leurs entreprises. En 1988, le rapport Delors propose la création d'une monnaie européenne commune, d'un Conseil des gouverneurs des Banques centrales, la mise en place d'une coopération économique et la libéralisation du mouvement des capitaux. En 1992 signature du traité de Maastricht qui fixait les règles l'UEM, tels qu'un taux d'inflation maîtrisé, l'interdiction d'avoir un déficit public annuel supérieur à 3 % du PIB et l'inter-



Pierre Gramegna: «La monnaie unique européenne est devenue une monnaie de réserve mondiale, preuve de son avenir».

(PHOTO: CHRIS KARABA)

diction d'avoir une dette publique supérieure à 60 % du PIB. Cependant la question importante de savoir s'il fallait d'abord créer une politique économique et financière commune et ensuite une monnaie commune (position allemande), ou d'abord la monnaie puis la politique commune (position française) restait en suspens.

La crise de 2008

Un compromis historique fut trouvé par Helmut Kohl et François Mitterrand. Suite à la chute du Mur de Berlin, la France et l'Union européenne ne s'opposent pas à l'unification allemande et en contrepartie l'Allemagne s'engage à participer à la création de l'euro. En 1997 adoption du pacte de stabilité et de croissance. En 1999 fixation des taux de change. Le 1^{er} janvier 2002 lancement de l'euro, matérialisé par des billets dans 12 pays européens.

La crise de 2008 a révélé l'insuffisance des coordinations des politiques économiques et financières, aggravée par l'absence de système de résolution en cas de crise bancaire. La crise a également révélé le lien entre les faillites bancaires et les dettes souveraines des Etats. La conséquence fut que pour sauver les banques, il fallait faire appel à l'argent des contribuables. La réponse à ces insuffisances a été la création de l'Union bancaire lancée en 2012 avec la mise en place d'un mécanisme de supervision des 130 banques systémiques, un mécanisme de résolution des faillites bancaires avec un fonds de résolution unique abondé par les banques elles-mêmes à hauteur de 55 milliards d'euros à l'échéance de huit ans, et la garantie des dépôts à hauteur de 100.000 euros.

D'autre part l'institution du «semestre européen» oblige chaque pays à envoyer à la com-

mission sa préparation de budget pour valider son objectif de moyen terme et prouver le respect des règles. «Le Luxembourg est l'un des rares pays qui remplit tous les critères du pacte de stabilité et de croissance», précise le ministre. Le Luxembourg est la 17^e place financière mondiale et la première place de la zone euro.

Parlant notamment de la Grèce le ministre des Finances a souligné que «tous les pays doivent atteindre ces critères de stabilité, mais chaque pays doit garder sa souveraineté pour avoir le choix sur les réformes structurelles à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés! L'euro reste attractif, le nombre des pays qui l'ont adopté a crû depuis sa création (actuellement 19 pays). D'autre part la monnaie unique européenne est devenue une monnaie de réserve mondiale, preuve de son avenir», a conclu Pierre Gramegna.